



## MOBILISATION. LES PÊCHEURS INQUIETS SE RASSEMBLENT À CALAIS

**Le comité régional des pêcheurs de loisir en mer des Hauts-de-France appelle à une manifestation le samedi 14 avril, à Calais.**

Le rassemblement aura lieu dès 9 heures et sera l'occasion pour les pêcheurs récréatifs régionaux d'exprimer leur mécontentement suite à la dernière décision européenne en matière de pêche du bar.

Afin de préserver l'espèce à l'état sauvage, la Commission européenne instaure pour les pêcheurs amateurs une interdiction

**L'Europe a interdit la pêche du bar aux pêcheurs amateurs.** © J.C. GUTHNER



de capturer le bar au nord du 48° parallèle et de pratiquer le no-kill. Pour les professionnels, aucune pêche n'est autorisée entre février et mars, ce qui correspond à la période de reproduction de l'espèce. Pour les pêcheurs plaisanciers au sud de cette zone, un quota de pêche est fixé à trois poissons par jour, tandis que les professionnels ne se voient pas appliquer de restrictions.

Dans son appel à mobilisation, le CRPLM des Hauts-de-France rapporte que cette décision est « sans fondement et injuste (...) puisqu'elle frappe une population dont la pratique n'est pas la cause principale de la baisse des stocks de bars ». En revanche, soulignent les pêcheurs de loisir, « elle menace gravement des centaines d'emplois régionaux liés à la pêche récréative, sans garantir la sauvegarde de l'espèce ». Appelés à soutenir la fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, les pêcheurs récréatifs demandent de pouvoir pêcher un bar par pêcheur et par jour en 2018, et d'instaurer un quota mensuel à partir de 2019. © VINCENT FERMON